



**Questionnaire publicitaire type pour un cabinet d'avocat (à adapter en fonction des biens & services que vous commercialisez)**

1) Savez-vous que nous avons un réseau d'assureurs partenaires permettant de prendre en charge jusqu'à 100% de vos frais de justice ?

OUI

NON

2) Savez-vous que nos prestations sont en moyenne 50% moins chers que chez nos concurrents ?

OUI

NON

3) Parmi ces services, lesquels pourriez-vous intéressé ?

Divorce

Droits immobiliers

Contentieux

Droit pénal

Droit des affaires

Autres .....

4) Savez-vous que votre procédure de divorce peut se faire en seulement 4 semaines ?

OUI

NON

- 5) Quel que soit votre activité professionnelle, savez-vous que notre cabinet d'avocats vous propose la rédaction de vos conditions générales d'utilisation (CGU) et de ventes (CGV) adaptées à votre activité pour seulement 500€ soit 10% moins cher que nos concurrents ?

OUI  NON



- 6) Vous êtes dans l'optique de création d'une entreprise (SARL, SA...) savez-vous notre cabinet vous accompagne pour toutes les procédures à partir de 600€ seulement ?

OUI  NON



- 7) Vous avez reçu une injonction de payer que vous souhaitez contester ? savez-vous que notre cabinet d'Avocats vous accompagne pour seulement 100€ ?

OUI  NON

- 8) Pour quels types de litige souhaitez-vous notre cabinet d'avocat ?

.....  
.....  
.....

- 9) Seriez-vous intéressé par notre offre de service "Paiement au succès" qui vous permet de payer un forfait de base très faible et un pourcentage sur l'indemnisation en cas de victoire ?

OUI  NON



10) Parmi nos services ci-dessous lesquels vous intéressent ?

Service divorce	Rédaction CGU et CGV	Création d'entreprise	Ingérence à payer	Indemnisation
<input type="checkbox"/> 600€/personne – 2 avocats (1 par conjoint) – 1 Procédure complète – 1 Assistance téléphonique – Tous les documents et frais	<input type="checkbox"/> 500€ Analyse de votre activité CGU et CGV sur mesure Pack de données personnelles	<input type="checkbox"/> 600€ Création d'entreprise (SARL, Suarl, SAS, SCI...) et rédaction des statuts.	<input type="checkbox"/> 10% du montant à payer plus frais de déplacement (0.5€/km) et taux horaire (100€)	<input type="checkbox"/> 80 € frais de dossier + 20% du montant à recevoir

11) Dans le cadre de cette campagne publicitaire nous allons vous communiquer par email ou téléphone (en fonction des coordonnées que vous allez nous communiquer en fin de questionnaire) l'un des bons de réduction personnalisés ci-dessous (valable uniquement pour vous car il sera associé à votre email, nom et numéro de téléphone et ne sera pas utilisable par une autre personne) valable 1 mois, au-delà de ce mois promotionnel, vous repasserez au tarif supérieur.

Veillez sélectionner la ou les bons de réduction que vous souhaitez :

Service divorce	Rédaction CGU et CGV	Création d'entreprise	Ingérence à payer	Indemnisation
<input type="checkbox"/> <b>300€ au lieu de 600€/personne</b> – 2 avocats (1 par conjoint) – 1 Procédure complète – 1 Assistance téléphonique – Tous les documents et frais	<input type="checkbox"/> <b>250€ au lieu de 500€</b> Analyse de votre activité CGU et CGV sur mesure Pack de données personnelles	<input type="checkbox"/> <b>300€ au lieu de 600€</b> Création d'entreprise (SARL, Suarl, SAS, SCI...) et rédaction des statuts.	<input type="checkbox"/> <b>5% au lieu de 10% du montant à payer plus frais de déplacement (0.5€/km) et taux horaire (100€)</b>	<input type="checkbox"/> <b>40€ au lieu de 80 € frais de dossier + 20% du montant à recevoir</b>

# Vous êtes arrivé à la dernière page du questionnaire publicitaire, veuillez prendre connaissance de l'ensemble des informations ci-dessous.

## Première rémunération

L'annonceur vous rémunèrera **X €** directement sur votre compte monétaire KRALISS à la fin de ce questionnaire si vous lui communiquez, via le champ ci-dessous, votre email (*rattaché à votre compte KRALISS*) afin qu'il puisse vous envoyer un premier email en lien avec les offres de cette campagne.

**ATTENTION :** *Un email et un numéro de téléphone différent de celui de votre compte KRALISS ou mal orthographié entrainera l'annulation de vos rémunérations.*

Je ne souhaite pas communiquer mon email (*L'annonceur ne pourra malheureusement pas vous rémunérer à la fin de ce questionnaire*)

J'accepte de communiquer ci-dessous, l'email rattaché à mon compte KRALISS, afin de recevoir de la part de l'annonceur, email en lien avec les offres de cette campagne (*A l'issu de ce mail en lien avec cette campagne, l'annonceur est tenu, sur simple demande de votre part, de supprimer toutes vos coordonnées ou bien de les traiter avec votre consentement et ce, conformément à l'article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris en application de la loi du 6 janvier 1978 et aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal*).

## Deuxième rémunération

En plus des **X €** versé(s) ci-dessus, l'annonceur vous rémunèrera **X €** directement sur votre compte KRALISS si vous acceptez d'être appelé à la date et heure de votre convenance, afin de vous présenter les offres en lien avec cette campagne et qu'on réponde à toutes vos questions.

Je ne souhaite pas être appelé (*Vous ne serez ni appelé(e) ni rémunéré(e)*)

J'accepte de communiquer ci-dessous, le numéro de téléphone rattaché à mon compte KRALISS, afin d'être appelé (*Vous allez recevoir un email et une notification mobile*)

*contenant le lien vers le calendrier où vous pourrez sélectionner la date et heure à laquelle vous souhaitez être appelé(e).*

*Un n° de téléphone mobile différent de celui de votre compte KRALISS entraînera l'annulation de vos rémunérations.*

*La rémunération sera versée automatiquement sur votre compte KRALISS uniquement à la fin de l'appel).*

*(Veuillez écrire votre n° de téléphone mobile au format national. C'est-à-dire sur 10 chiffres et en commençant par le 0 : Exemple => 0XXXXXXXXX)*

**A SAVOIR :** Afin de protéger vos données personnelles :

- L'annonceur est tenu, sur simple demande de votre part, de supprimer toutes vos coordonnées de ses fichiers dans un délai de 2 mois suivant la réception de votre demande, conformément à l'article 94 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris en application de la loi du 6 janvier 1978.

- L'annonceur traitant vos données personnelles sans votre consentement est passible des sanctions pénales prévues aux articles 226-18-1 et 226-24 du code pénal.